

Monsieur Frédéric Le Louette
Président de GendXXI
BP 80076
33166 Saint-Médard-en-Jalles

Paris, le **13 AVR. 2017**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier avec vos différentes interrogations et vous en remercie.

Comme vous le savez, le gouvernement de François Fillon sous l'égide de Nicolas Sarkozy a sacrifié la sécurité pour tous au profit de la protection de quelques uns, avec notamment une dégradation des moyens et des conditions de travail des forces de l'ordre. Ainsi, entre 2007 et 2012, 135 200 postes ont disparu et la loi de programmation militaire 2009-2014 entérinait la suppression de plus de 45 000 postes.

En revanche, François Hollande a engagé, dès sa première loi de programmation militaire 2014-2019, un ralentissement considérable de cette hémorragie. A la suite des attentats de 2015, le chef de l'Etat a augmenté de 3,8 milliards d'euros le budget prévu par cette loi et préservé 18 750 postes sur les 34 000 suppressions prévues d'ici 2019.

Il est souhaitable que le travail des fonctionnaires soit revalorisé et reconsidéré c'est pourquoi je défendrai le statut de la fonction publique, qui protège le citoyen autant que l'agent public. Je ne diminuerai pas le nombre de fonctionnaire et au contraire je m'engage à revaloriser le point d'indice des fonctionnaires avec un dispositif de hausse supérieure de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires de catégorie C. Pour que chacun puisse bénéficier d'une même durée de retraite en bonne santé, je maintiendra et étendrai les comptes pénibilité.

Il me semble également important de redéfinir constamment la place de la gendarmerie dans un contexte de mouvements démographiques incessants et donc d'engager une concertation pour une revalorisation tant humaine que financière. A cet effet, Il est, aussi, à noter que la gendarmerie nationale a développé un réseau d'écoute, de solidarité et de proximité.

Par ailleurs, la loi du 28 juillet 2015 a permis d'intégrer les dispositions rénovant les instances de concertation et celles encadrant le droit d'associations professionnelles nationales de militaires. Aussi, celles-ci sont de nouveaux acteurs du dialogue interne, complémentaires mais pas exclusifs. En effet, celles qui sont représentatives ont vocation à rejoindre le Conseil supérieur de la fonction militaire. Mais, effectivement, il faudra du temps pour que les APNM se fassent connaître et deviennent représentatives, et puissent alors devenir des acteurs essentiels du dialogue social interne.

.../...

Pour ce qui concerne le protocole, signé 11 avril 2016, pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la Gendarmerie nationale, des avancées sont incontestables et je continuerai cette feuille de route. Mais, il me semble là aussi qu'une concertation s'impose afin d'en améliorer son contenu.

Pour ce qui concerne les relations police justice, le Procureur de la République devra, tout d'abord, présenter annuellement sa politique pénale à l'ensemble des gendarmes et des policiers travaillant dans le ressort de son TGI. Cette présentation pourra être faite en plusieurs fois, mais devront y être invités tous les personnels. Ensuite des contacts réguliers entre les commissaires centraux, les colonels de gendarmerie et les chefs de cour devront être mis en œuvre pour déterminer les affaires à juger en priorité pour juguler certains types de délinquance. Enfin la police et la gendarmerie devront être associés au suivi des condamnés en milieu ouvert et des sortants de prison, au sein des États-majors de Sécurité comme au sein des Comex, commission d'exécution.

Pour ce qui est de la procédure pénale, tout d'abord un gigantesque effort devra être fait pour connecter entre eux les systèmes informatiques de la police, de la gendarmerie, de la justice et de la pénitentiaire. La confidentialité des informations devra être garantie par la traçabilité de toutes les utilisations. Ensuite un travail de simplification de la procédure devra être lancé. Il devra associer tous les acteurs afin d'éviter que chaque corps élabore sa propre réforme. Devront donc travailler ensemble: police, gendarmerie, magistrats, greffiers, pénitentiaires dont les personnels des SPIP, avocats, huissiers. Les associations de victimes devront évidemment être entendues, puis les associations qui viennent en aide aux condamnés. L'hypothèse de l'enregistrement des auditions donnant ensuite simplement lieu à un PV de synthèse devra alors être étudiée.

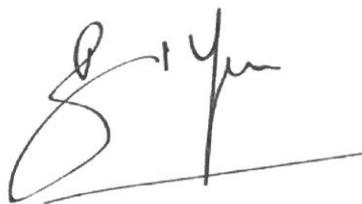
Sur ce sujet, il faut souligner deux avancées. Tout d'abord la police peut désormais utiliser un PV unique pour décrire le suivi de plusieurs formalités sur le modèle plus simple du PV de gendarmerie. Ensuite, en application de la récente loi de février 2017, les policiers et les gendarmes auront la possibilité de s'identifier par un numéro matricule en lieu et place de leur nom.

Enfin, il faudra dé-judiciariser certaines infractions pour alléger la tâche des acteurs de la chaîne pénale. Ainsi la première conduite sous l'empire de l'alcool (sans accident évidemment) pourrait être contraventionnalisée, en portant à un an la suspension de permis pouvant être prononcée par le Préfet. L'utilisation dans ce cas du PV électronique permettrait d'éviter la rédaction et le jugement de 80 000 dossiers. Il restera à trouver un consensus avec les associations de victimes. L'usage simple de stupéfiants pourrait être contraventionnalisé. La diffamation et l'injure (hors racisme, homophobie....) pourraient être dépenalisées et ne relever que de la juridiction civile.

Enfin, à l'automne 2017, sera présenté un projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité et la défense qui fixera des orientations claires pour l'ensemble du quinquennat. Il prévoira notamment qu'au terme du mandat, 3% du PIB seront consacrés aux dépenses de défense et de sécurité intérieure et donc aux équipements et matériels, aux commissariats et aux casernes et à la protection des Français.

.../...

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Hamon', with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Yadani', written in a cursive style.

Fatima YADANI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Bachelay', written in a cursive style.

Alexis BACHELAY